

Konkurse - Faillites - Fallimenti

NE

1.

Débitrice: **Burgat-dit-Grellet et Cie**, La Presta, 2105 Travers
2.

Déclaration de faillite: 19.10.2010
3.

Suspension de faillite: 21.01.2011
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 14.02.2011
5.

Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6.

Remarques: But : exploitation d'un hôtel-restaurant.

Office des faillites
2053 Cernier

00589659